

Zeitschrift: Revue suisse : la revue des Suisses de l'étranger
Herausgeber: Organisation des Suisses de l'étranger
Band: 24 (1997)
Heft: 4

Artikel: Peu d'unité dans la politique énergétique suisse : que se passera-t-il après la "pause de réflexion"?
Autor: Carugo, Marco
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-912022>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 22.05.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Peu d'unité dans la politique énergétique suisse

Que se passera-t-il après la «pause de réflexion»?

Où en est la Suisse en matière de politique énergétique? Qu'en est-il de l'atome, des énergies alternatives et des mesures d'économie? Voici une revue de la situation avec pour fil d'Ariane quelques mots-clés: moratoire, loi sur l'énergie et «Energie 2000».

Quel avenir pour l'énergie nucléaire en Suisse? Le moins que l'on puisse dire est que la production d'énergie électrique dans le monde serait amplement insuffisante sans les centrales nucléaires. En Suisse, elles

Marco Carugo*

produisent 44,5% de l'électricité. Bien que, le 23 septembre 1990, peuple et cantons aient rejeté l'initiative «pour un abandon progressif de l'énergie nucléaire», le destin de cette source énergétique en Suisse est désormais scellé. La coûteuse renonciation aux centrales nucléaires contestées de Kaiseraugst et de Graben en est un symptôme prémoniteur clair.

D'autre part, l'initiative pour un moratoire nucléaire, acceptée par le peuple et les cantons à l'occasion du même rendez-vous avec les urnes, n'a pas encore permis d'extraire du chapeau les solutions magiques tant attendues. De toute manière, cela complique une situation économique et conjoncturelle qui marque le pas depuis six ans maintenant, avec une croissance relativement modérée de la demande énergétique; la «pause de réflexion» de dix ans voulue par le moratoire ne devrait pas provoquer une crise de l'offre en électricité.

La capacité de production, grâce entre autres aux importations hivernales de courant, devrait suffire pour quelque temps encore. En 1996, la consommation d'électricité n'a augmenté que de 1,7%, contre 2,1% l'année précédente. Il s'agit, en fait, d'augmentations modestes qui confirment les tendances modérées de ces dernières années.

*Marco Carugo est correspondant de l'Agence Télégraphique Suisse au Palais fédéral.

Etant donné que rien ne laisse supposer une forte croissance de la demande et vu l'absence de volonté de la part des sociétés électriques de se lancer dans de nouvelles aventures nucléaires, on peut prévoir que notre pays devra se «contenter» des cinq centrales nucléaires en fonction. Il devra également poursuivre sur la voie des économies, que le moratoire a certainement contribué à niveler.

L'article énergétique

Du reste, l'épargne est désormais devenue le mot d'ordre de ces dernières années en matière énergétique. Il a été introduit lors de la votation de 1990, qui a marqué un tournant essentiel dans la politique énergétique suisse. Car, en réalité, le peuple et les cantons n'ont pas seulement repoussé l'initiative pour l'abandon du nucléaire et accueilli celle pour un moratoire nucléaire, mais ils ont également adopté un article constitutionnel sur l'énergie, comme pour donner un contenu plus concret au moratoire. L'article en question demande un approvisionnement énergétique économique et écologique. Il prévoit des dispositions pour une consommation rationnelle.

Sept ans après avoir approuvé l'article constitutionnel, le Conseil national a examiné, lors de sa session d'été, la loi d'application, à savoir la loi sur l'énergie, appelée à remplacer, dès fin 1998, le décret sur l'énergie. Celui-ci avait été adopté afin d'appliquer plus rapidement la volonté exprimée par le peuple. Le récent débat parlementaire a mis en lumière des positions inconciliables en matière énergétique, avec une formation rose-verte, notamment antinucléaire, qui défend des positions plus écolo-

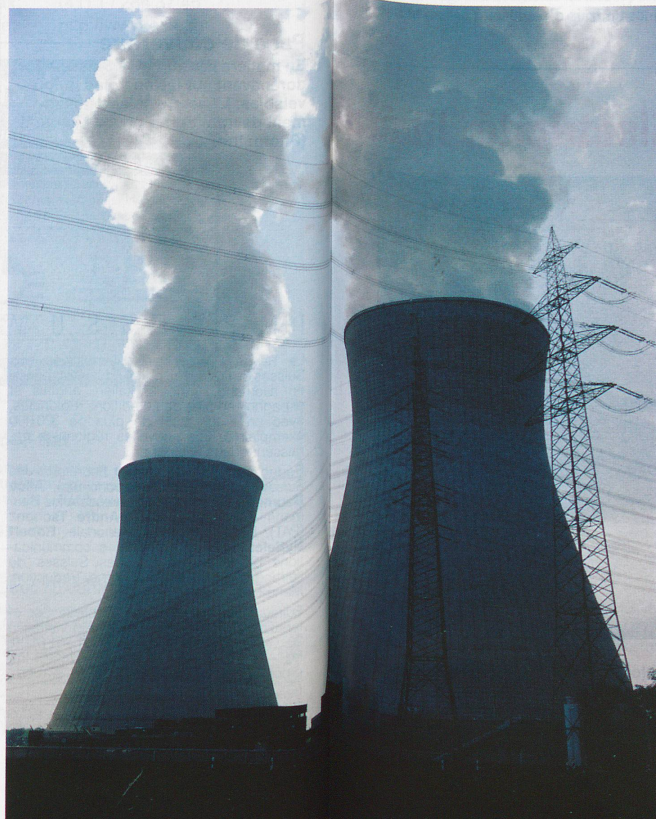
giques et plus sévères destinées à encourager les économies, et les partis bourgeois, qui demandent des mesures moins contraignantes et davantage de place pour les lois du marché.

Une taxe inacceptable

Et si le projet a été accueilli sans enthousiasme, et de justesse, par la chambre du peuple (76 voix contre 60), le National a tout de même réussi à faire passer une taxe énergétique qui devrait rapporter, mais les chiffres sont discutables, un milliard de francs par an destiné au développement d'énergies renouvelables et à l'utilisation rationnelle

des sources énergétiques. L'idée de cette taxe a été lancée par le député radical bernois Marc Suter et a naturellement bénéficié de l'appui de l'aile rose-verte. Il s'agit de prélever une taxe de 0,6 centime par kilowatt sur le pétrole, le gaz, le charbon et l'uranium.

Pour son application, il faudra augmenter la bureaucratie et le prix de l'essence. Or un tel renchérissement est déjà pressenti pour une autre augmentation destinée à financer les nouvelles transversales ferroviaires alpines, à supposer que l'on se décide un jour à les réaliser. Mais il est d'ores et déjà prévisible que cette taxe sera économiquement et socialement inacceptable.



Rationaliser et économiser, c'est bien, mais pas à outrance. Même en période de croissance zéro ou presque de l'économie, l'industrie, les services et les économies domestiques doivent pouvoir fonctionner. Sollicitées également par le programme «Energie 2000», lancé par le Conseil fédéral au lendemain de la votation de septembre 1990 pour esquisser la politique énergétique suisse des années 90, les possibilités d'économies sont pratiquement épuisées. Bon gré, mal gré, les écologistes et les antinucléaires devront prendre acte de cette réalité, eux qui assistent à la fin du moratoire sans avoir su fournir (et la chose était prévisible dès le départ) une alternative valable au nucléaire.

Issues bloquées?

Le programme d'action «Energie 2000» a pour objectif, en plus de promouvoir les énergies renouvelables et de stabiliser à long terme la consommation énergétique, d'augmenter de 10% la puissance des cinq centrales nucléaires suisses (Beznau I et II, Mühleberg, Gösigen et Leibstadt, ouverte en 1984). On prévoit également d'augmenter le rendement de certaines usines hydroélectriques. Mais voilà que l'on se heurte ici à l'opposition de ces mêmes écologistes antinucléaires, qui font obstruction à

Plus de 40 pour cent des besoins en électricité suisses sont couverts par les centrales atomiques. Pourtant, cette source d'énergie n'a plus son avenir assuré. (Photo: Incolor)

L'eau est encore toujours la principale source d'énergie en Suisse: lac de barrage à Punt da Galle en Engadine. (Photo: MNP)

toute nouvelle centrale électrique et à tout impact ultérieur sur l'environnement.

Toutes les issues sont-elles bloquées? Il semblerait que oui, du moins jusqu'au jour où une nécessité impérieuse se fera sentir. Alors, il faudra recourir à ces centrales à mazout ou à gaz, que les écologistes ont toujours repoussées comme trop polluantes. Le discours obstructionniste se répète également sur le front des déchets radioactifs: les écologistes sont les premiers à dénoncer le fait que l'industrie nucléaire n'est pas encore parvenue à trouver un lieu où emmagasiner ces scories, mais chaque fois que l'on avance une esquisse de solution, les mêmes écologistes montent systématiquement aux barricades, à l'enseigne de la devise: «Il est urgent de trouver une solution, mais pas chez moi.»

La hache de guerre n'est enterrée que provisoirement, tant les positions sont inconciliables. Une chose est sûre pourtant: personne, et encore moins les partisans du nucléaire qui ont renoncé à Kaiseraugst (indemnisation de 350 millions de francs) et à Graben (indemnisation de 227 millions), n'osera demander la construction de nouvelles centrales nucléaires. En attendant, la situation énergétique s'aggrave, surtout dans la perspective pas si lointaine que nos partenaires ferment leurs robinets. ■